



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant le risque d'atteintes aux centres de vaccination
- Bruxelles, le 4 mars 2021 -**

Madame la Ministre,

Les Pays-Bas viennent de recenser plusieurs attaques sur des centres de vaccination et de dépistages par des opposants anti-corona. Récemment, même un attentat à l'explosif a été exécuté. La crainte que ces attaques continuent est omniprésente.

Par chez nous, je constate également que les centres de vaccination sont très bien protégés, notamment à l'aide d'entreprises de sécurité. Je me demande d'ailleurs si des risques d'attentat existent également dans notre pays.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Est-ce que des tentatives ou faits similaires ont déjà été constatés en Belgique ?
- Dans la négative, des craintes quant à des attentats existent-ils ?
- Qui est responsable de la sécurisation des centres de vaccination et de dépistage?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

L'honorable Membre trouvera ci-après la réponse aux questions posées.

L'OCAM n'a pas connaissance d'attaques, d'attentats ou de projets d'attaques ou d'attentats, actuels ou récents, contre des centres de vaccination anti-COVID ou contre des centres de testing en Belgique. Le 14 janvier, j'ai envoyé une lettre à tous les bourgmestres concernant la sécurité dans le cadre de la campagne de vaccination. Plus précisément, je leur ai demandé de procéder à une analyse des risques des centres de vaccination, des zones de stockage et/ou des centres de distribution sur leur territoire. Des mesures de protection préventives et administratives sont imposées par le NCCN aux chefs de corps de la police locale. Celles-ci sont encadrées par une analyse des risques de l'OCAM. Il appartient aux chefs de corps de la police locale de mettre en place ces mesures, de fournir le personnel et d'entreprendre les actions nécessaires. Ce n'est que lorsqu'il apparaît qu'ils ne peuvent garantir la mise en œuvre que le niveau fédéral sera appelé via les DirCos. Compte-tenu de l'opposition à la vaccination dans certains segments de la population, on ne peut bien sûr pas exclure que des individus liés ou non aux scènes extrémistes de droite ou de gauche, s'inspirent du précédent hollandais et cherchent à empêcher cette vaccination. La circulation de théories du complot autour de la pandémie de COVID-19 et autour de la vaccination peut agir comme un facteur de radicalisation de ces individus. Notons que, de même que pour les manifestations récentes contre les mesures sanitaires, les opposants à la vaccination semblent en majorité des personnes sans affiliation idéologique.

Il n'en demeure pas moins que des éléments (individus ou groupes) de la scène extrémiste de gauche et de droite cherchent à capitaliser sur cette opposition à la vaccination. C'était déjà le cas aux Pays-Bas où des extrémistes de droite ont été observés sur les lieux des émeutes récentes. Où la communauté online QAnon a applaudi à l'attentat contre le centre de dépistage anti-COVID aux Pays-Bas. En Belgique, des extrémistes des différents bords s'opposent aussi, pour des motifs en partie différents, à la vaccination. Des menaces sont parfois proférées et font l'objet d'un suivi vigilant de la part de l'OCAM et des services de sécurité.